



**UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

Service technique

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION
DU BASSIN VERSANT DE L'OISE AMONT**

Renaturation du ru de Lerzy dans la traversée de Sorbais

Commune de SORBAIS

Compte-rendu de la réunion de chantier n°1 19 Mai 2015

• Lieu :	Mairie à 14h00
-----------------	----------------

• Maître d'ouvrage :	• Maître d'œuvre :	• Entreprise :
Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Oise amont (SIABOA)	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques <i>(mise à disposition du Syndicat)</i>	Mascitti Nino SA

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
PREDHOMME Raymond	Président du syndicat (SIABOA)	✓		
BAILLEUL Bernard	Vice-Président du syndicat (SIABOA)	✓		
GRAVET Didier	Maire de Sorbais	✓		
LEMAIRE Ludovic	2 ^e Adjoint – commune de Sorbais	✓		
CANUT Régis	1 ^{er} Adjoint – commune de Sorbais	✓		
COMBA Bernard	Délégué syndicat – commune de Sorbais	✓		
GOHIER Jean Michel	Délégué syndicat – commune de Sorbais	✓		
FEREZ Pascal	Conseil départemental – voirie départementale Vervins	✓		
FAUVEL Maxime	Union des syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	✓		
DUDIN José	Technicien SIABOA			✓
MASCITTI Dominique	Entreprise Mascitti	✓		
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
HOUDAYER Olivier	Entente Oise-Aisne			✓

Les travaux de renaturation sur le ru du Lerzy à Sorbais ont été confiés, après appel d'offres, à l'entreprise Mascitti Nino SA – (siège : Villers Cotterêts / 02.)

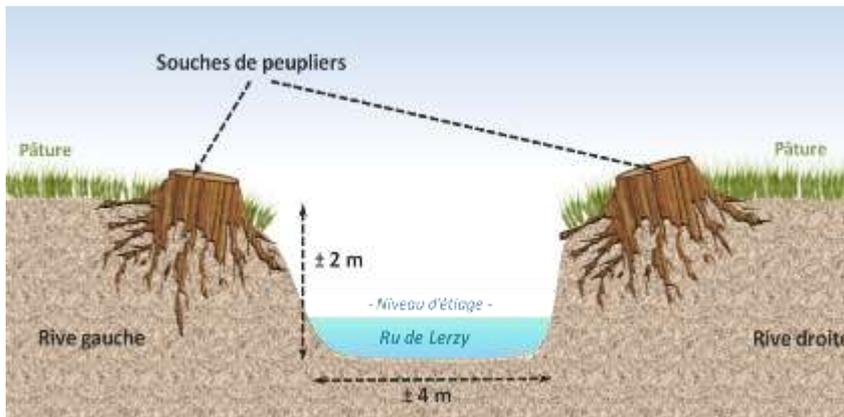
• SITUATION ACTUELLE :

Le ru de Lerzy dans la traversée de Sorbais a été modifié au fil du temps par l'homme (urbanisation). Son profil est devenu plus rectiligne qu'à l'origine et des méandres ont été supprimés. Les écoulements y sont donc peu diversifiés et des zones de colmatage du substrat sont présentes sur une grande partie du linéaire concerné. Sur les 150 m de cours d'eau concernés par le projet, les berges y sont hautes (± 2 m) et relativement abruptes.



Abattage des peupliers et arbres dangereux par l'équipe technique du syndicat de l'Oise amont (mars 2013)

La ripisylve (végétation présente sur les berges) est peu diversifiée. Des peupliers d'Italie étaient présents en rive gauche sur le secteur aval. Ces arbres, non appropriés au bord des cours d'eau, étaient devenus vieillissants, de taille très importante et pouvaient devenir potentiellement dangereux pour la commune et risquaient de déstabiliser les berges du Lerzy en cas de chute. Ces arbres ont été coupés par l'équipe technique du syndicat de l'Oise amont en 2013. Il ne reste plus sur les berges que les souches et leurs rejets.



Coupe en travers : état actuel des berges et du lit

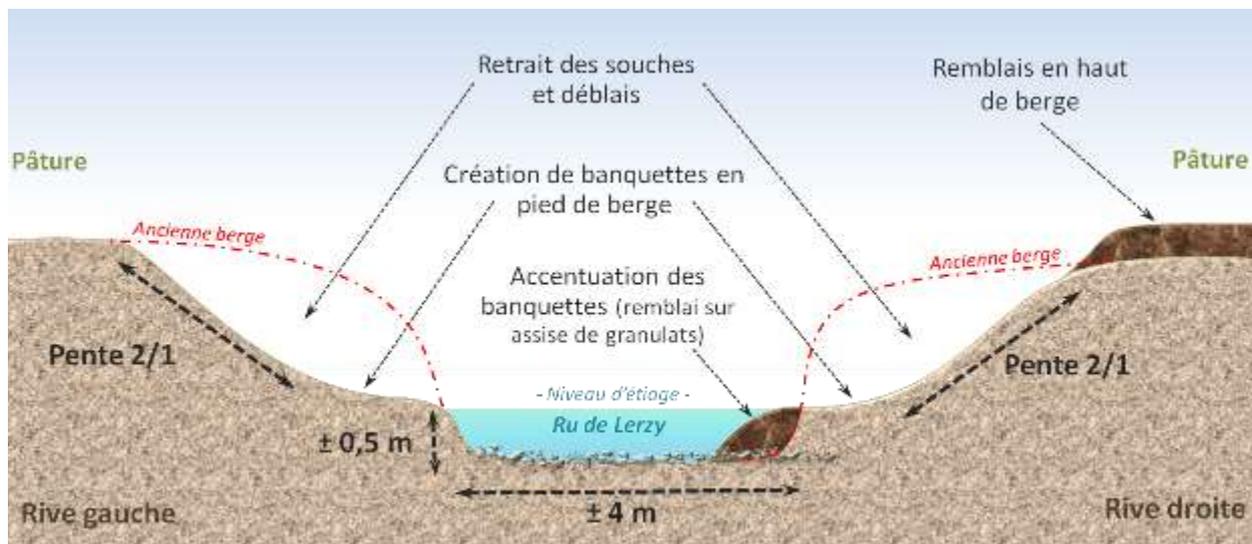


Etat actuel du ru de Lerzy

Des frênes et de aulnes ont également été recépés sur le secteur aval. Il ne reste plus qu'à gérer aujourd'hui 3 individus de haut jet vieillissants.

• DÉTAIL DES TRAVAUX :

- Dans un premier temps, les arbres, arbustes présents dans les emprises des travaux seront abattus. Les souches encore présentes sur les berges seront retirées et exportées. Les emprises seront débroussaillées
- Les **deux berges** seront au maximum reprofilées **en pente douce ($\approx 2/1$)** sans élargir le lit mineur du ru de Lerzy dont la largeur actuelle est de ± 4 m. Les déblais pourront être régalés sur les hauts de berge afin celle-ci soient au même niveau (cf. schéma ci-dessous).



Travaux de reprofilage des berges : déblais – remblais et création de banquettes

- **Les banquettes, de 30 à 50 cm de haut**, seront créées en pied de berge de manière alternée afin de retrouver un **lit d'étiage plus sinueux et légèrement rétréci** par rapport à l'état actuel. Ces banquettes seront disposées sur une petite **assise drainante en granulats de diamètre compris entre 20 et 100 mm**.

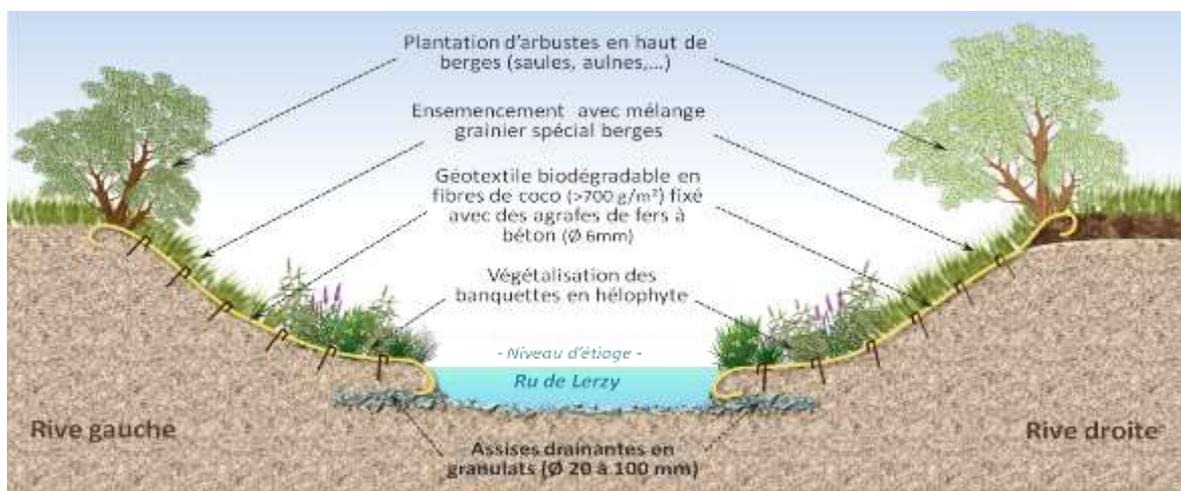


Principe des travaux à entreprendre

- **Un géotextile biodégradable en fibres de coco (> 740 g/m²)** sera disposé sur les banquettes et berges **retalutées** afin de garantir leur stabilité et le temps de la repousse des végétaux. Ce géotextile sera fixé à l'aide d'agrafes de fers à béton (Ø 6mm) à une densité de 5/m² et avec systématiquement une rangée **le long de la rupture de pente** entre la banquette et le talus.
- Les banquettes seront **plantées d'herbacées de type héliophytes** (plantes semi-aquatiques). Ces plantes garantissent la stabilité du pied de berge grâce à leur système racinaire, contribuent à l'épuration de l'eau tout en créant de nouveaux habitats favorables à la biodiversité. Ces héliophytes seront mis en place avec une densité de **5 mottes ou godets** (9 cm ou 6x12 cm) par mètre de berge. Les espèces de plantes préconisées sont :

<ul style="list-style-type: none"> - <i>Caltha palustris</i> - populage des marais - <i>Carex acuta</i> - laïche aiguë - <i>Carex acutiformis</i> - laïche des marais - <i>Carex paniculata</i> - laïche paniculée - <i>Carex pendula</i> - laïche à épis pendants - <i>Carex riparia</i> - laïche des rives 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Iris pseudacorus</i> - iris des marais - <i>Glyceria maxima</i> - grande glycérie - <i>Phalaris arundinacea</i> – baldingère faux-roseau - <i>Lythrum salicaria</i> – salicaire - <i>Juncus effusus</i> – jonc épars - <i>Botumus umbellatus</i> – jonc fleuri
--	--
- Les pentes des berges seront quant à elles **ensemencées à l'aide d'un mélange grainier spécial bas de berges**.

- **Des arbustes (h : 60cm) seront également plantés en haut de berges** en formant des petits bosquets discontinus avec des espèces adaptées au bord de cours d'eau : *érables champêtre et sycomore, cornouiller sanguin, charmille, fusain d'Europe, noisetier commun, viornes aubier et lantane, saules vanniers, pourpres, 3 étamines, cendrés, aulne glutineux...* Ces végétaux de petite taille garantiront la stabilité du haut des berges grâce à leur système racinaire et formeront un corridor végétal le long du ru de Lerzy sans pour autant fermer le milieu en créant trop d'ombrage. Ils seront implantés à la période automnale pour garantir leur reprise.



Etat projeté, après réalisation des travaux

- Sur le secteur amont, les emprises foncières sur les deux berges étant moins importantes, notamment en rive droite, le **talutage en pente douce** sera moins prononcé.
- Des **épis déflecteurs en enrochements** (Ø 150-300 mm) pourront venir en soutien des banquettes, diversifiant ainsi davantage les habitats aquatiques. Leur implantation sera décidée en cours de chantier si nécessaire.
- **REMARQUES, OBSERVATIONS :**
 - Il est convenu que les travaux (nettoyage des emprises) débutent en fin de semaine 21. Les travaux de terrassement commenceront par le secteur amont (prévisionnel 10 jours) pour que les travaux d'aménagement du parking de la salle communale débutent comme prévu semaine 24.
 - Le bois des arbres abattus sera laissé au propriétaire riverain. Les houppiers non valorisables évacués.
 - La commune met à disposition de l'entreprise un local à côté de la Mairie pour base de vie.
 - Les DICT ont été demandées et les réseaux ont été signalés à l'entreprise ce jour lors de la réunion (1 pluvial sur le secteur amont et 1 pluvial + EDF et télécom après le pont sur le secteur aval).
 - Les accès se feront via les berges en rive droite et rive gauche, principalement via la place de la salle communale. Le tas de terre présent sera évacué par la commune.
 - Les plans du futur parking et aménagements (évacuation du pluvial) ont été fournis à l'entreprise et les emprises ont été constatées lors de la réunion afin que l'entreprise puisse présenter son piquetage des terrassements conformément au plan fourni pour validation lors de la prochaine réunion.
 - La commune fera matérialiser l'emprise et l'emplacement des futurs candélabres. M. Ferez précise qu'il fera passer les fourreaux sous le parking pour ne pas retoucher le haut de berge repris.
 - Devant l'impossibilité, d'accéder sur les premiers mètres rive droite (haie, clôture et mur), l'entreprise sera obligée de descendre au niveau du cours d'eau via la rive gauche pour travailler. L'union des syndicats se charge d'informer la DDT.

- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

M. MASCITTI Dominique – entreprise Mascitti Nino SA 06.12.43.28.43
M. FAUVEL Maxime – Union des syndicats 03.23.20.36.74
M. DUDIN José – Syndicat de l’Oise amont 03.23.97.90.24
Mairie de Sorbais 03.23.97.92.50
M. FERREZ Pascal – UD Vervins (pferrez@cg02.fr) 03.23.91.32.60

- LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION :

Le **mardi 26 mai à 14h30** sur le site des travaux

Le service technique,

